



Refus de permis de construire

Par **benjamin**, le **15/03/2009** à **15:12**

Bonjour, rnje vous explique mon cas. J'ai un Terrain dans un petit village.rnEn cherchant à me renseigner sur la constructibilité de mon terrain, la DDE m'a répondu qu'il ne l'était pas, car il n'y avait pas de bornes à incendie à proximité.rnHors, il n'y a aucune borne à incendie dans ce hameau, ou deux maisons se sont construites à moins de 100 mètres de chez moi il y a moins de 5 ans. Et il n'y en a pas non plus, pour autant que je sache, dans tout le village.rnrnLa raison de la DDE est-elle valable? que puis-je faire?

Par **Cha75**, le **25/03/2009** à **16:45**

Bonjour,rnrnJe n'avais jamais eu connaissance de l'existence de bornes à incendie comme condition de constructibilité d'un terrain !!rnrnJe ne sais pas si l'argument avancé par la DDE est valable.rnrnNéanmoins, si vous souhaitez vous renseigner sur la constructibilité de votre terrain vous pouvez faire une demande auprès de la mairie pour obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel.rnCet certificat vous renseignera notamment sur les dispositions d'urbanisme applicables au terrain et sur sa constructibilité par rapport à l'opération projetée.rn[s]Attention[/s]: pour que cette demande soit recevable, vous devez avoir un projet de construction qu'il vous faudra décrire dans la demande.rnrnVous trouverez le formulaire de la demande sur le site suivant :rnhttp://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/1_Formulaire_de_demande_de_certificat_d_urbanisme.pdfrnrnJ'espère avoir pu vous aider.